

DECISION N° 111-2024

Portant validation du devis du GROUPE COMPTOIR DE BRETAGNE - BOURGOGNE pour l'achat de diverses pièces détachées pour la réparation des blocs chauffants de la cuisine centrale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240415-DAJ-DEC-24-147-BF

Accusé certifié exécutoire

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Réception par le préfet : 15/04/2024
Publication : 19/04/2024

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis du Groupe Comptoir de Bretagne-Bourgogne pour l'achat de diverses pièces détachées pour la réparation des blocs chauffants de la cuisine centrale

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis du Groupe Comptoir de Bretagne-Bourgogne pour l'achat de diverses pièces détachées pour la réparation des blocs chauffants de la cuisine centrale d'un montant de 3 864,32 € HT.